

Principe directeur

La plateforme de certification en ligne d'ÉcoÉcoles Canada et les ressources connexes sont destinées à soutenir les activités d'éducation et de recherche. La plateforme de certification ÉcoÉcoles (DCE) n'est pas une plateforme publique, c'est une plateforme privée sécurisée et les informations qu'elle contient ne peuvent être partagées sans l'autorisation d'ÉcoÉcoles Canada.

Engagement et responsabilité des utilisateurs et utilisatrices

Les utilisateurs et utilisatrices acceptent et consentent d'être entièrement responsables de l'utilisation de leur compte et s'engagent à respecter le code de conduite décrit ci-dessous.

Les droits d'ÉcoÉcoles Canada

ÉcoÉcoles Canada se réserve le droit de supprimer le matériel et de suspendre l'accès à tout compte faisant l'objet d'une enquête sur des violations présumées au code de conduite des administrateurs et administratrices. Le code de conduite peut être modifié de temps à autre. Toute modification du code de conduite sera notifiée par courrier électronique.

Responsabilités spécifiques des administrateurs et administratrices

En vertu du code de conduite, les administrateurs et administratrices doivent :

1. Consulter le code de conduite des administrateurs et administratrices dans son intégralité et les documents de formation associés.
2. Utiliser uniquement le compte pour lequel ils et elles ont été autorisé.e.s par ÉcoÉcoles Canada.
3. Éviter l'accès non autorisé au compte qui leur a été fourni en utilisant des mots de passe et d'autres contrôles, et en gardant ces mots de passe et accès confidentiels à tout moment.
4. S'assurer que leurs comptes ne soient utilisés que pour des activités autorisées.
5. Ne jamais utiliser de comptes et d'informations obtenues via l'accès au compte à des fins personnelles ou pour un gain financier. Des exemples d'utilisation inacceptable consistent en la promotion de conférences, d'événements et de demandes de dons.
6. Ne jamais interférer ou tenter d'interférer avec d'autres utilisateurs et utilisatrices de compte.
7. N'envoyez jamais de courriel non autorisé et non sollicité. Il est strictement interdit de créer des listes de contacts à l'aide des informations accessibles dans la DCE, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable d'ÉcoÉcoles Canada.^{1 2}
 - a. Ce n'est qu'avec l'approbation préalable d'ÉcoÉcoles Canada que les coordonnées des utilisateurs et utilisatrices de la plateforme peuvent être utilisées pour mener des activités de sensibilisation qui soutiennent directement la mise en œuvre du programme ÉcoÉcoles. Ces coordonnées ne doivent jamais être utilisées à d'autres fins, telles que celles décrites au point 5 de la section Responsabilité spécifique des administrateurs et administratrices
8. Ne jamais divulguer publiquement les informations des participants et participantes au programme et des autres utilisateurs et utilisatrices qui pourraient être considérées comme confidentielles ou de nature personnelle sans le consentement approprié (p. ex. les adresses électroniques, les noms, les noms des écoles et les niveaux de certification associés).
9. Ne jamais diffuser publiquement les données ou les informations (y compris les images, les documents et le contenu des demandes) obtenues par le biais de la plateforme sans l'autorisation d'ÉcoÉcoles Canada.
 - a. Ce n'est qu'avec l'approbation préalable d'ÉcoÉcoles Canada que vous pouvez diffuser publiquement des données agrégées (p. ex. nombre de participants et participantes, statistiques régionales). Veuillez contacter ÉcoÉcoles Canada si vous souhaitez utiliser ou partager des données agrégées, afin que nous puissions soutenir vos objectifs.
10. Se conformer à toutes les lois sur les droits d'auteur et respecter la propriété intellectuelle des autres utilisateurs et utilisatrices.

¹ Cette section ne s'applique pas aux membres des conseils scolaires et centres de services.

² Le conseil scolaire / centre de services régional ou ÉcoÉcoles Canada peut être en mesure de soutenir la diffusion d'informations concernant le programme ÉcoÉcoles, si les autorisations nécessaires sont obtenues.

Violations du code

Les violations au code de conduite des administrateurs et administratrices, les plaintes concernant les violations et les mesures prises contre les contrevenants et contrevenantes sont régies par les politiques d'ÉcoÉcoles Canada. Comme indiqué dans les [conditions générales](#) de la Demande de Certification ÉcoÉcoles, les contrevenants et contrevenantes seront supprimé.e.s de la plateforme de certification en ligne.

(Ce document a été adapté du code de conduite des utilisateurs et utilisatrices de l'Université d'Ottawa pour des ressources informatiques.)